



## LES SITES NATURELS FRANÇAIS DE LA LISTE VERTE DES AIRES PROTEGEES DE L'UICN

Créé en 1983, le **Parc marin de la Côte Bleue** s'étend sur 15 000 ha de la Côte Bleue. Cette structure originale et unique en France regroupe la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches du Rhône, les communes de la Côte Bleue et les organisations professionnelles de la pêche de Martigues et de Marseille. Il abrite une richesse sous-marine importante.

Dans le **Parc naturel régional des Vosges du Nord**, la forêt couvre 65% du territoire et abrite une faune très diversifiée. Cette richesse lui a valu d'être également désigné « Réserve mondiale de la biosphère » attribué par l'Unesco.

Située sur la commune de Landévennec, la **Réserve biologique intégrale du Bois du Loc'h**, géré par l'Office National des Forêts, est la première réserve biologique forestière de Bretagne. D'une superficie de 70ha, elle est un lieu protégé où aucune action sylvicole n'est réalisée hormis la mise en sécurité des sentiers balisés et la régulation des chevreuils et des sangliers.

Aux confins des Pyrénées Ariégeoises et Catalanes, la **Réserve nationale de chasse et de faune sauvage d'Orlu** couvre 4 248 hectares de haute montagne. L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage assure sa gestion et développe des programmes d'étude et de suivi de la faune sauvage. La réserve est avant tout un terrain d'expérimentation en milieu protégé où chercheurs et techniciens réalisent des études sur la faune.

Dans la **Réserve naturelle nationale des Terres australes françaises**, près de l'Antarctique, la gestion sait maintenir l'accès et les activités humaines sous contrôle, malgré la taille immense du site – 2,2 millions d'hectares. Les menaces que représentent la pêche illégale et les espèces envahissantes sont ainsi surveillées et limitées. Ce site est important pour la préservation de nombreuses espèces, la recherche scientifique ainsi que pour la reproduction de poissons d'intérêt commercial.

Le **Parc naturel marin d'Iroise** est un territoire de 3500 km<sup>2</sup>, riche d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel où se développent de nombreuses activités humaines économiques et de loisirs durables. Ce « territoire » bénéficie par ailleurs d'autres types de protection, que le Parc prend en compte dans sa gestion.

Au carrefour d'influences climatiques entre l'Atlantique et la Méditerranée, et frontalier avec l'Espagne, le **Parc national des Pyrénées** est riche d'une diversité de sites naturels, culturels et paysagers et abrite une flore et une faune variées, aux nombreuses espèces endémiques et emblématiques.

La **Réserve Naturelle Marine de Cerbère Banyuls** est un espace marin riche et fragile situé dans les Pyrénées-Orientales, au pied du massif des Albères. Créée en 1974, elle s'étire sur 6,5 km de rivage et s'étend sur environ 2 km au large, soit une superficie totale de 650 ha de mer.

A proximité de Fontainebleau, l'**espace naturel sensible du marais d'Episy** abrite sur 44 hectares un étang, une prairie humide et une tourbière. Des espèces végétales rares, telles que le Scirpe à écaïlle, et animales (des libellules, des amphibiens, des gorges bleues à miroir) y sont observables. Seule une partie est ouverte au public, grâce à un parcours balisé de 1 200 mètres, ponctué de pontons et postes d'observation.

Créé en 1989, le premier d'outre-mer, le **Parc national de la Guadeloupe** a été désigné Réserve de biosphère en 1992. Depuis plus de 20 ans, le Parc s'attache à protéger une grande partie de la forêt tropicale (17 300 hectares) ainsi que 3 700 hectares de milieux humides littoraux et marins comme la mangrove qui fait partie de la Réserve Naturelle du Grand Cul de Sac marin.

Pour en savoir plus : <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/our-work/iucn-green-list-protected-and-conserved-areas/iucn-green-list-areas>

### **Contacts :**

Emilie Dupouy – Chargée de Communication – [communication@iucn.fr](mailto:communication@iucn.fr) / 01 43 37 31 80 - [www.iucn.fr](http://www.iucn.fr)  
Thierry Lefebvre – Chargé de programme Aires protégées – [thierry.lefebvre@iucn.fr](mailto:thierry.lefebvre@iucn.fr) / 01 43 31 02 79